

PERSONNELS DU PREMIER DEGRÉ **DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE**

Circulaire ministérielle n° 2002-168 du 2 août 2002 publiée au BOEN n° 31 du 29 août 2002 Circulaire ministérielle n°2017-050 du 15 mars 2017 relative à l'amélioration du dispositif de remplacement Circulaire départementale du 24 janvier 2020 relative aux autorisations d'absence hors motifs syndicaux À adresser à l'IEN de la circonscription par courrier ou messagerie électronique professionnelle (nom.prenom@ac-grenoble.fr), au moins 8 jours avant l'absence sollicitée, sauf cas de force majeure, l'IEN transmettra le cas échéant à l'IA-DASEN (3 jours pour motif syndical).

DEMANDELLD

DEMANDEOR		
Nom:		Commune:
Prénom :		Tél. école:
Classe:		Nombre d'élèves de la classe :
Fonction:		Circonscription:
AUTORISATION D'ABSENCE SOLLICITÉE		
Durée : du :	au	Soit un total de : jour(s)
Motif d'absence (joindre pièce justificative) 🔲 Garde d'enfants (-16 ans) 🔲 Raison syndicale 🔲 Mandat électif		
O Autre motif :		
Lieu (et horaires éventuels)	à préciser en cas de	déplacement hors département :
 Rappel: Une autorisation d'absence accordée sans traitement entraîne une retenue sur salaire d'1/30ème indivisible même en cas d'absence d'1/2 journée et a des conséquences sur l'AGS. Les pièces justificatives doivent être transmises dans les 48 heures suivant l'absence ; à défaut, une retenue d'1/30ème sera effectuée même en cas d'accord préalable de l'autorisation d'absence avec traitement. Fait à: Ie, Signature du demandeur (NOM et Prénom si envoi dématérialis 		
CADRE RÉSERVÉ À L'IE	N	
Autorisation accordée		Autorisation refusée
Avis : (uniquement pour les autorisations d'absences transmises à l'IA-DASEN, soit d'un jour ou plus dans le département ou d'une demi-iournée ou plus hors 07)		
☐ Sans tr	raitement	Avec traitement
Observations éventuelles, notamment sur les modalités du remplacement ou pour étayer l'avis portant sur le maintien ou le retrait du traitement :		
Fait à :	lo lo	Cinnatura da l'IENI da cincaraccintian
Fait à :	le,	Signature de l'IEN de circonscription
CADRE RÉSERVÉ À L'IA-DASEN (INSTRUIT PAR LE PÔLE 1D)		
Uniquement pour les demandes d'un jour ou plus dans le département, le cas échéant, ou les autorisations d'absences hors Ardèche à partir d'une demi-iournée. Accordée Avec traitement Sans Traitement		
=	CIIL	
Refusée 🔲		
Fait à :	le,	L'IA DASEN de l'Ardèche